

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 7 juillet 2026

Par suite d'une convocation en date du 3 juillet 2026, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, le mardi 7 juillet 2026 à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Muriel FAVRE, Jean-François REVILLOUD, Laurie FALCONNIER, Jean-Pierre NUNES, Yves LEGER, Stéphanie BESSON, Joffrey DUBOC, Marjolaine BESSONNAT, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Gaëlle MESSINA, Franck WEBER, Virginie MIANI.

Absente excusée : Virginie KOCH

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Virginie MIANI est nommée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir ajouter deux points à l'ordre du jour : la révision des tarifs des salles des fêtes et la création d'un emploi saisonnier au service technique.

♦ **Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 19 mai et 5 juin 2026**

Les procès-verbaux du Conseil Municipal des 19 mai et 7 juin 2026 sont approuvés à l'unanimité.

♦ **Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 19 mai 2026, dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées.

- **D.I.A.** (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption.

- Vente d'une habitation au 15 Champ Rambaud :
- Vente d'une habitation au 134 chemin du Trembley
- Vente d'une habitation au 133 rue de la Mairie

Pas de préemptions de la commune.

- **SAFER** (information concernant une vente notifiée sur les terrains en zone Agricole ou Naturelle) :

- Donation de parcelles à Verboz

- Vente amiable d'une habitation au 164 la Bartemière
- Donation de parcelles chemin de chez Ronchet
- Cession de parcelles à La Lechere
- Vente amiable de parcelles Versaule
- Vente amiable d'une habitation chemin des Tampourris
- Donation d'une habitation au 451 route de Peillonex

Pas de préemptions de la commune.

• **Devis signés :**

Budget Principal

- ONF, actions 2026 pour 12980 € mais ne seront exécutés que les travaux utiles
- BERNARD-ESCURIER, remplacement descente eaux pluviales église de Clarafond pour 1944 € (+ changement des tuiles cassées, montant en fonction du nombre)
- NOREMAT, révision Valtra pour 1067.95 €
- FIE SOLUTIONS, travaux électriques bâtiments communaux pour 1076.24 €
- KIT BAT, installation chauffe-eau appartement ancienne mairie d'Arcine pour 1343.10 €
- ARTISAN VERTICAL, abattage de 90 arbres, broyage des branches, débitage du bois en 1m, bois des Vernettes, pour 10 800 €, intervention lundi 27 juillet jusqu'au 31 juillet
- MARKOSOL, divers marquages au sol pour 3 478.08 €
- LADOY, broyage pour 4 350 €

Budget EAU

- BORGET TP, réparation colonne AEP Grange Bulod pour 5788.80 €

♦ **Points soumis à délibération :**

1- DEL 2026-39 : Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Madame le Maire indique qu'afin d'assurer les missions de secrétariat général de mairie, il convient de créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide cette proposition.

2- DEL 2026-40 : Recensement de la population 2027 : recrutement et rémunération des agents recenseurs

Muriel Favre informe le conseil municipal que la collectivité doit organiser les opérations de recensement de sa population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.

Pour mener à bien ce recensement, il convient de recruter deux agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Après avoir entendu les explications de Mesdames le Maire et Favre et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la création de deux postes d'agents recenseurs et fixe à 1879.00 € brut (mille huit cent soixante-dix-neuf euros) l'indemnité forfaitaire allouée à chaque agent recenseur.

Le recrutement débutera à l'automne.

3- DEL 2026-41 : Rapport sur le Prix et la Qualité de l'Eau Potable 2025

Madame le Maire informe le conseil municipal que chaque année ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (la facturation de l'eau potable) et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

4- DEL 2026-42 : Subventions aux associations

Laurie Falconnier indique au conseil municipal que la commission vie associative s'est réunie le 2 juin 2026 au sujet des subventions allouées aux associations. La commission a sélectionné les associations locales et celles qui ne bénéficient pas d'un prêt de local communal. Elle ajoute que le budget alloué aux subventions est de 8 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions et dotations aux différentes associations selon le tableau suivant :

Bénéficiaires	Subventions 2026
COOPERATIVE SCOLAIRE - CLARAFOND-ARCINE	930.00
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE VAL DES USSES - FRANGY	530.00
AMICALE SAPEURS POMPIERS SEMINE - FRANCLENS	300.00
SAPEURS POMPIERS - VULBENS	300.00
JEUNES SAPEURS-POMPIERS - FRANGY	300.00
SORGIA F.M.- BELLEGARDE	400.00
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS AFN SECTION DE FRANGY	100.00
SOUVENIR FRANÇAIS - FRANGY	50.00
CHANTEDAMES EN SEMINE	100.00
S.E.P.N.S (SOCIETE D'ETUDE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE EN SEMINE)	100.00
FOOTBALL CLUB SEMINE – CHENE-EN-SEMINÉ	900.00
TIR SPORTIF SEMINE - CLARAFOND-ARCINE	500.00
CLUB CHANTEBISE - CLARAFOND-ARCINE	480.00
MFR CORMORANCHE EN BUGÉY - PLATEAU D'HAUTEVILLE	50.00
MFR VULBENS	50.00
NATURE ET TERROIRS - LA BALME DE SILLINGY	1 000.00
FEDERATION SPORTIVE DU VAL DES USSES - FRANGY	30.00
DON DU SANG - FRANGY	100.00
APOLLON 74 - SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	100.00
FEDERATION DES GARDES PARTICULIERS BENEVOLES DE HAUTE-SAVOIE - VILLY-LE-PELLOUX	100.00
CALLY NANT - FRANCLENS	560.00
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT - ANNECY	50.00
PROTECTION CIVILE	100.00
PETANQUE DE LA SEMINE	80.00
SKI CLUB DE SEYSSEL	55.00
SCOUTS DE FRANCE	80.00
JEUNES AGRICULTEURS FRANGY-SEYSSEL	300.00
TOTAL	7 645.00

5- DEL 2026-43 : Adhésion au dispositif « achats Publics Mutualisés » du Syane

Madame le Maire rappelle que la commune a déjà adhéré en 2020 au groupement de commande proposé par le Syane et propose de renouveler cette adhésion.

Le groupement de commandes électricité du Syane est un outil de mutualisation qui permet aux collectivités et établissements publics de Haute-Savoie de regrouper leurs besoins pour lancer un appel d'offres commun. Il simplifie les démarches administratives, optimise les coûts d'achat et stimule la concurrence auprès des fournisseurs d'énergie.

Au vu des éléments exposés, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au dispositif Achats Publics Mutualisés et ce faisant adhère à la Centrale d'achat du Syane.

6- DEL 2026-44 : Convention de participation financière entre la CCUR et la commune pour le logiciel Ris.net

Madame le Maire rappelle que la RGD Savoie Mont-Blanc a pour objet la gestion des données géolocalisées des données publiques au service des collectivités de Savoie et Haute-Savoie par le biais du logiciel Ris.net.

Elle ajoute qu'après répartition financière de la CCUR entre les communes membres, la commune de Clarafond-Arcine devra s'acquitter d'une participation de 829.05 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la reconduction de cette mutualisation.

7- DEL 2026-45 : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Madame le Maire indique que la commune de Clarafond-Arcine est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier. La commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts. La commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions.

Madame le Maire pointe la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées en confiant à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

8- DEL 2026-46 : Convention de servitude avec ENEDIS

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'ENEDIS doit procéder à l'enfouissement d'une ligne électrique de 20 000 Volts en partie sur une propriété communale. Pour cela, la commune doit donner son accord par la constitution d'une servitude de passage en tréfonds sur sa propriété sise route de Marlogne, cadastrée sous le n° 2173 de la section A, d'une surface de 291 m². En contrepartie, Enedis s'engage à remettre les lieux en état et à faire son affaire personnelle des dégâts qui pourraient être causés dans la propriété lors de l'exécution des travaux. Enedis aura la charge de l'entretien des installations électriques mises en place.

Le conseil municipal, à la majorité (abstention de Laurie Falconnier), approuve la convention de constitution de servitude de passage en tréfonds sur la parcelle cadastrée citée ci-dessus pour la ligne électrique et autorise Madame le maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

9- DEL 2026-47 : Convention avec 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats sauvages

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

Cette régulation consiste en l'identification et à la stérilisation de la population féline, par un cabinet vétérinaire partenaire, avant relâche sur le lieu de capture.

Il est proposé pour l'année 2026 de signer une nouvelle convention par laquelle les frais de stérilisation seront totalement pris en charge financièrement par la Fondation 30 Millions d'Amis.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10- DEL 2026-48 : Adoption du pacte de gouvernance de la CCUR

Madame le Maire rappelle que le pacte de gouvernance permet de définir les relations entre la CCUR et ses communes membres, ainsi que les modalités d'association des élus municipaux au fonctionnement intercommunal, et qu'il est obligatoire qu'il soit débattu entre la CCUR et les communes, au plus tard 9 mois après le renouvellement du Conseil communautaire.

Le pacte de gouvernance présenté précise notamment :

- L'organisation et le fonctionnement du conseil communautaire,
- Les modalités de fonctionnement du bureau communautaire,
- L'organisation de la conférence des maires,
- Le fonctionnement des commissions thématiques,
- Les principes de mutualisation entre la CCUR et les communes membres,
- Les modalités de concertation pour les décisions impactant une commune seule.

Le conseil municipal approuve le pacte de gouvernance pour le présent mandat de 2026 à 2032.

11- DEL 2026-49 : Désignation des membres aux commissions thématiques de la CCUR

Dans la continuité de la délibération précédente, Madame le Maire indique que le Pacte de gouvernance de la CC Usse et Rhône invite chaque Commune à proposer un élu membre du conseil municipal à chaque commission. Il est précisé que le Vice-président, s'il est membre du conseil municipal de la commune, n'est pas concerné et peut être nommé un autre élu.

Madame le Maire ajoute que la CCUR se compose de 10 commissions thématiques suivantes :

Commission	Grandes lignes des actions menées
Administration générale et ressources humaines	• Statuts, fonctionnement • Gestion, carrières • Formations • Gestion des ressources humaines
Finances – Comptabilité	• Suivi des budgets • Fiscalité • Services comptables • Programmation budgétaire
Urbanisme	• SCoT Usse et Rhône • Évaluations et évolutions des documents d'urbanisme • Habitat – logement
Développement économique	• Suivi des zones d'activités • Aménagement des ZAE

	• Promotion économique • Soutiens aux entreprises
Mobilité et transports Environnement	• Organisation des mobilités • Véloroutes • Transports scolaires • Léman express • Actions environnementales
Gestion des déchets	• Collecte des ordures ménagères • Collecte du tri • Gestion des déchetteries • Valorisation des déchets
Assainissement des eaux usées	• Gestion des équipements (stations d'épuration, postes de relevage, réseaux) • Projets d'investissement • Mises en conformités des installations • Schéma directeur d'assainissement, plans de zonage
Communication, événements et relations avec les Communes	• Gérer les événements, inaugurations • Sites internet, intranet, outils de communication • Bulletins communautaires • Organisation d'événements particuliers • Rapports avec la presse
Bâtiments – Travaux	• Suivi des travaux • Gestion des sites et des bâtiments • Entretien, fonctionnement, service • Gens du voyage (sédentarisation)
Social, Enfance, Jeunesse	• Suivi des multi-accueils • Politique des centres de loisirs • Gestion des maisons de santé et des baux • CIAS – EHPAD

Madame le Maire précise que ces commissions sont sous la présidence des Vice-présidents suivants :

Commission	Vice-présidents ayant la responsabilité de la commission
Administration générale et ressources humaines	M. David BANANT
Finances – Comptabilité	M. David BANANT
Urbanisme	M. Florian ZUCCALLI
Développement économique	M. Paul RANNARD
Mobilité, transports et environnement	M. Emmanuel GEORGES
Gestion des déchets	M. Pierre-Alain REY
Assainissement des eaux usées	M. Rémi PONCET
Communication, inaugurations, événements, relations avec les Communes	Mme Marcelle CURTENAZ
Bâtiments – Travaux	M. Philippe JACQUESON
Social, Enfance, Jeunesse	M. Jérémie COURLET

Elle rappelle que la capacité maximale de chaque Commission est de 26 élus, soit 1 par Commune, excepté le Vice-président, soit un total maximal de 27 membres.

Le Vice-président est membre de droit de toutes les commissions thématiques intercommunales, ainsi que le Président de la CC Usse et Rhône.

Les communes disposent de deux mois à compter de la notification de la présente délibération pour proposer un membre par Commission thématique intercommunale et le Conseil communautaire de la CC Usse et Rhône entérinera leur composition définitive lors du Conseil communautaire du 8 septembre 2026.

Les convocations aux commissions sont adressées aux membres de la commission concernée, ainsi qu'aux 26 Communes. Il souligne que le Maire de la Commune, lorsqu'il n'est pas lui-même membre de la commission, peut participer à la réunion.

Le Conseil municipal, à l'unanimité nomme les membres suivants dans les Commissions thématiques intercommunales :

- Administration générale et ressources humaines : Muriel FAVRE
- Finances-comptabilité : Muriel FAVRE
- Urbanisme – Aménagement du territoire : Sylvie TARAGON
- Développement économique : Sylvie TARAGON
- Mobilité, transports et environnement : Yves LEGER
- Gestion des déchets : Jean-François REVILLOUD
- Assainissement des eaux usées : Jean-Pierre NUNES
- Communication, inaugurations, événements et relations avec les Communes : Laurie FALCONNIER
- Bâtiments – Travaux : Franck WEBER
- Social, Enfance, Jeunesse : Gaëlle MESSINA

12- DEL 2026-50 : Tarifs des locations des salles des fêtes

La commission vie associative du 2 juin 2026 concernant la modification des tarifs de location des salles des fêtes ;

Madame le Maire rappelle la délibération du 29 novembre 2022 fixant les tarifs de location des salles des fêtes et indique que la commission « Vie associative » a travaillé sur les possibilités de modifications et propose un tarif unique pour chaque salle :

Grande salle	550 €
Petite salle	200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2026, la date de référence étant la date de location.

13- DEL 2026-51 : Création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier

Madame le Maire propose de recruter un agent contractuel au sein du service technique pour pallier à une surcharge de travail et aux absences liées aux congés annuels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

◆ Informations diverses

- **Référent incendie et secours** : ce correspondant a pour mission l'information et la sensibilisation des habitants et du conseil municipal, la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours. Franck WEBER se propose d'être le référent incendie et secours.
- **CLPE** : le Comité Local Pour l'Emploi est une instance de concertation sur tout sujet relatif au réseau pour l'emploi. Cette instance se réunit deux fois par an. En Haute-Savoie, chaque arrondissement dispose d'un CLPE. Il permet aux partenaires d'échanger sur les enjeux et les problématiques de l'emploi sur le territoire. Après discussion, Madame Sylvie TARAGON, Maire, se proposera en tant que déléguée suppléante pour participer à ce comité.
- **PLUi de la Semine** : la modification n°2 du PLUi de la Semine a été validé par l'arrêté N°A-2026-19 de la CCUR. Il permettra notamment l'implantation d'un projet solaire sur la commune.
- **Mât piéton** : le mât qui sécurise le passage piéton route des Marquisats a été endommagé. Étant encore en état de fonctionnement, il ne sera pas remplacé pour le moment.
- **Maison Pour Tous** : comme évoqué lors des précédentes réunions, un projet d'agrandissement et de rénovation de la Maison Pour Tous est en cours. Des membres du groupe de travail ont rencontré le Syane qui propose de revoir le projet dans son ensemble en incluant une rénovation énergétique. Cela permettra à la commune de bénéficier de subventions supplémentaires.
- **Conteneur à vêtements** : Sur plusieurs communes de la CCUR, l'association responsable de la collecte des bennes à vêtements à fermer celles-ci sans explications. La CCUR nous informe dès qu'elle a des nouvelles.
- **Déchetterie Saint-Germain-sur-Rhône** :
- **Appartements communaux** : 2 appartements communaux se sont libérés et ont été reloués (le studio de l'ancienne mairie d'Arcine et un T2 au presbytère de Clarafond).
- **Éclairage public** : les travaux d'entretien et de rénovation de l'éclairage public n'ont pas débuté. L'entreprise en charge des travaux a été relancé.
- **CCAS** : une journée « Jeux » est prévue le mardi 15 septembre pour les personnes de 60 ans et plus de la commune. Les participants pourront participer à un tournoi de pétanque ou à des jeux de société et se retrouveront autour d'un barbecue le midi.
- **Clarcinois** : un nouvel exemplaire paraîtra en septembre.
- **Manifestations à venir** :
 - Samedi 11/07 : fête nationale (Comité des Fêtes et municipalité)
 - Dimanche 19/07 : repas campagnard (ACCA)
 - Dimanche 2/08 : Fête de la batteuse (le Beso)
 - Samedi 22/08 : Olympiades (Comité des fêtes)
 - Samedi 19/09 : Foire à la Zic (Yaute Music Production)
 - Dimanche 11/10 : Marche Octobre Rose (municipalité)
- **Réunion des associations** : Une réunion entre associations et élus est prévue le vendredi 25 septembre 2026. Elle permet de faire un point sur chaque association, les manifestations passées et à venir.
- **École de la Donnaz** :
- **Toilettes publiques** : les toilettes publiques sont régulièrement vandalisées.
- **RD 908A** : des travaux de sécurisation vont être engagés sur la route du Fort (RD 908A) pour empêcher la chute de pierres.
- **Essais voitures** : la commune de Chaumont a fait part de son mécontentement concernant des essais de voitures autorisés par arrêté sur la route de Chaumont.

- **Voirie**
 - **Tennis** : un nouvel aménagement a été mis en place aux abords du tennis.
 - **Chemin du Lavoir** : un regard d'eaux pluviales a été remplacé.
 - **Route de Grange Bulod** : des arbres situés en bordure de voirie menacent de tomber ou sont tombés. Les propriétaires seront contactés et sont priés de veiller à l'entretien de leur parcelle afin de prévenir l'endommagement des équipements des réseaux de communication et la sécurité de tous.
- **Visite des bâtiments** : Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la visite des bâtiments communaux. Cela se déroulera sur 2 matinées, suivant les disponibilités de chacun.
- **Dérogation tonnage** : l'arrêté départemental n°RDD-2026-02177 concernant une dérogation temporaire à l'arrêté de limitation de tonnage sur la RD 908A est encadré par des règles à respecter, notamment le fait de « ne pas circuler en charge aux heures de circulation importante et privilégier les périodes de moindre trafic ». Cette règle n'étant pas toujours appliquée, un retour sera fait aux services du Département.

Intervention de Jérôme RIESEN de l'Office National des Forêt (ONF) pour une présentation de l'établissement public et de ses actions sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 21h20.

La secrétaire de séance,



Virginie MIANI

Le Maire,



Sylvie TARAGON

